

se révélait nécessaire. Le Lieutenant-général John Vance, vice-chef de l'état-major de la Défense, a révélé au Comité que ce principe a "introduit un élément important d'incertitude dans l'esprit de tout agresseur éventuel".(2:6) Cette stratégie ne voulait toutefois pas dire la même chose pour tout le monde. Pour les pays européens, cela signifiait que l'OTAN aurait très tôt recours aux armes nucléaires en cas de guerre conventionnelle, ce qui dissuaderait les Soviétiques de débiter le conflit. Pour les Américains, ce principe signifiait plutôt que l'OTAN ne devait pas se servir d'armes nucléaires très tôt en cas de conflit, mais se donner le temps voulu pour évaluer la situation. Comme l'a observé Fen Hampson, "la riposte graduée était évidemment une notion ambiguë, mais tout le monde s'en accommodait assez bien".(13:14)

Le Traité FNI érode le principe de riposte graduée en éliminant toute une gamme de ripostes possibles. Paul Buteux, expert en sciences politiques de l'Université du Manitoba, remarque que cet accord et ses conséquences "enfonceront le dernier clou dans le cercueil..."(13:9) de la riposte graduée. On peut d'ores et déjà en prédire la fin, pour peu que l'on s'arrête à l'opposition croissante aux armes nucléaires qui s'est manifestée au cours de la décennie qui vient de s'écouler. Bien que le principe de la riposte graduée demeure pour le moment la politique officielle de l'OTAN, sa valeur en tant que principe stratégique est moindre que dans le passé.

Entretemps, les critiques de l'efficacité et de la pertinence de la protection offerte par les forces nucléaires américaines en Europe ont marqué des points. Au cours des dernières années, on a exprimé des préoccupations toujours plus pressantes à l'égard de la légitimité, voire de la valeur des armements nucléaires. Un certain nombre de personnages politiques en vue dans le bloc occidental ont exprimé leurs doutes quant à l'utilité sur le plan militaire des armements nucléaires, c'est-à-dire qu'ils ont posé la question à savoir si l'on s'en servirait jamais. À la suite du Traité FNI, de nombreuses instances favorisent maintenant la conclusion d'une entente sur les armements nucléaires stratégiques (les missiles dont la portée dépasse 5 000 kilomètres) et suggèrent des réductions de jusqu'à 50 p. 100 de part et d'autre. D'autres appuient l'élimination des missiles de courte portée, que de nombreux européens considèrent comme l'un des grands périls auxquels ils doivent faire face. L'OTAN dispose d'environ 3 200 missiles de cette nature en Europe, et on estime que les forces du Pacte de Varsovie en ont plus de huit mille neuf cents<sup>4</sup>. Le 30 mai 1989, les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN se sont entendus pour dire que, tout en continuant de dépendre des armements nucléaires pour assurer sa sécurité, l'OTAN devrait entamer des négociations en vue de réduire partiellement le nombre des missiles de courte portée basés à terre à des «niveaux égaux et vérifiables» une fois que le processus de mise en oeuvre d'une entente sur la réduction des forces conventionnelles aura été entamé<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Voici les chiffres fournis par le ministère allemand de la Défense en juillet 1987, dans *Force Comparisons 1987 NATO — Warsaw Pact*: OTAN: 144 avions F-111, 1 800 avions F-104, F-4, F-16 et Tornado, 88 missiles Lance et 1 200 projectiles d'artillerie de 155 mm et 203 mm; Pacte de Varsovie: 360 avions Badger, Blinder et Backfire; 4 000 avions Fitter, Fishbed, Fencer, et Flogger; 140 SS-21 et 635 missiles FROG; et 3 800 projectiles d'artillerie de 152 mm, 203 mm, et 240 mm.

<sup>5</sup> *Excerpts from Joint Communiqué by Leaders at NATO Summit Meeting*, The New York Times, 31 mai 1989, p. A15.